

Action sociale —

Les nouvelles technologies qui contribueraient au maintien à domicile des personnes âgées sont-elles acceptables ? Pour le savoir, **l'action sociale des régimes a conduit une étude.**

Les nouvelles technologies au service de l'autonomie à

Ni gadget, ni panacée, les nouvelles technologies sont utiles pour préserver l'autonomie des personnes âgées à leur domicile. Néanmoins, le coût et le manque de maturité technique des produits rendent difficile leur déploiement à domicile. Ce sont les principaux enseignements du projet « Étude, sécurité, habitat » mené par les régimes Agirc et Arrco : démarrée en 2009, l'étude s'est achevée en décembre 2011 par la présentation des résultats devant les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco. Son objectif : évaluer si deux équipements technologiques – une montre intelligente et un chemin lumineux – étaient acceptables et répondaient aux besoins de sécurité des personnes âgées.

SÉCURISER AVANT TOUT

Avant la phase de l'expérimentation proprement dite, l'étude des différentes finalités des gérontechnologies avait été confiée à l'association MADoPA⁽¹⁾. Celle-ci avait identifié différents types de besoins des personnes âgées pouvant être satisfaits par le recours aux nouvelles technologies, notamment en matière de sécurité, de mobilité, de communication et de stimulation.

Les administrateurs Agirc et Arrco ont ensuite validé l'une des préconisations : « Faciliter la mise à disposition auprès des



personnes âgées d'une nouvelle technologie contribuant à une plus grande sécurité au sein du domicile. »

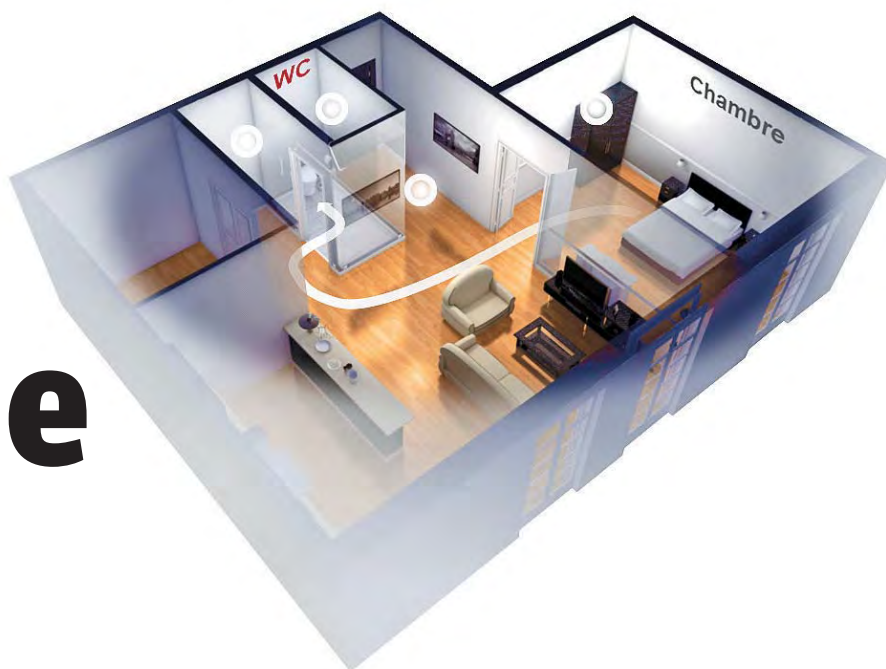
La sélection des produits technologiques satisfaisant ce besoin a été partagée avec la société Médialis⁽²⁾. Le choix s'est porté sur deux produits réduisant les risques de chute : une montre intelligente, capable de détecter les événements anormaux de la vie quotidienne et d'alerter, automatiquement ou manuellement, un opérateur

de téléassistance, et un chemin lumineux qui déclenche automatiquement l'éclairage pour faciliter la mobilité dans le logement.

LANCEMENT DE L'ÉVALUATION

La mise en place de l'expérimentation, avec la société Médialis, a débuté en septembre 2010. Aux côtés des fédérations, cinq groupes – AG2R La Mondiale, Apicil, D&O, Malakoff Médéric (en qualité de pilote) et Prémalliance – étaient impliqués.

domicile



L'objectif était de trouver 300 retraités âgés de 75 ans et plus pour tester la montre intelligente et le chemin lumineux afin d'évaluer leurs conditions d'acceptabilité. L'installation de ces produits ainsi que les services associés étaient financés par les régimes pendant un an.

Le « recrutement » a été effectué essentiellement par publipostage. Plus de 40 000 courriers ont été envoyés. Seuls 131 retraités ont donné suite à la proposition, parmi lesquels 63 étaient volontaires pour tester les produits. Finalement, ils sont 42 à avoir pu participer à l'expérimentation compte tenu des contraintes spécifiques et des difficultés d'installation rencontrées. Ce faible nombre de testeurs a conduit les régimes à demander à Médialis d'analyser ce qui freine les conditions d'accès et d'utilisation de ces nouvelles technologies.

UN BILAN EN DEMI-TEINTE

À l'issue d'une période de six mois, la société Médialis a évalué ces deux technologies. Ces appareils ont indéniablement un impact positif sur la qualité de la vie dans la mesure où ils augmentent le sentiment de sécurité des retraités et de leurs proches. Le taux de satisfaction des utilisateurs de la montre témoigne d'une réelle adhésion au produit. Le chemin lumineux est également jugé utile.

Cependant, l'installation et l'utilisation de ces produits se sont avérées complexes. Concrètement, le chemin lumineux ne pouvait être posé que dans les logements disposant de couloirs rectilignes et devait être paramétré par l'intervention d'un électricien domoticien. La montre n'est compatible qu'avec un seul opérateur (France Telecom) et sa mise en marche requiert systématiquement l'intervention d'une tierce personne. Le coût élevé de ces équipements joue un rôle important dans les appréciations négatives.

PERSPECTIVES

L'évaluation démontre que l'utilité des technologies est reconnue et que les allocataires ont de grandes exigences en termes de conseils personnalisés sur ces technologies. Pour autant, le déploiement des deux produits testés paraît difficilement réalisable compte tenu du coût financier, des contraintes d'installation dans le bâti pour le public cible et du manque de maturité technique de ces appareils. Au vu de ces éléments, les administrateurs des régimes ont décidé de ne pas reproduire en l'état la phase d'étude. L'étude sera cependant renouvelée au second semestre 2012 de deux façons :

- **au niveau global**, dans le cadre de l'action partenariale pour des logements adaptés,

Profil type

Les participants à l'étude

Parmi les 42 participants, 3 ont évalué le chemin lumineux, 25 la montre et 14 ont testé les deux. Profil type : une femme âgée de 80 à 84 ans, vivant seule dans son appartement situé en ville. Celle-ci fait appel à une aide à domicile et est entourée par ses enfants. Elle a été hospitalisée dans les douze mois précédant la proposition d'évaluation des aides technologiques ou a déjà fait une chute.

- **au niveau individuel**, dans le cadre des préconisations effectuées par un ergothérapeute au cours de la prestation-conseil « Bien chez moi ». ●

(1) L'association MADoPA s'est donné pour mission de répondre au défi de l'autonomie à domicile. Parmi ses adhérents, on trouve l'Université de technologie de Troyes, le groupe Malakoff Médéric, le centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco des Arcades (Troyes). www.madopa.fr

(2) Médialis est une société innovante apportant aux secteurs du grand-âge et du handicap le savoir-faire et l'éthique d'une équipe experte en technologies et logiciels. www.medialis.info

EN SAVOIR +

→ Lire *Les Cahiers de la retraite Complémentaire* n° 5, p. 20-21.